



# CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS 11<sup>ÈME</sup> ÉDITION

*LE RAINCY C'EST MA VILLE, ELLE M'INTÉRESSE !*





# LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS, C'EST QUOI ?

Le Conseil municipal des enfants a pour objectif d'initier les jeunes à la démocratie et à la citoyenneté, de favoriser leur participation à la vie de la communauté pour l'intérêt général et de les faire s'exprimer dans le respect constant des autres.

## LES OBJECTIFS

- Initier les enfants à la vie communale,
- Faciliter leur compréhension du fonctionnement d'une assemblée et des responsabilités qui incombent à ses membres,
- Sensibiliser les enfants à une démarche citoyenne,
- Familiariser les enfants avec les processus démocratiques : le débat, les élections, le vote...
- Être à l'écoute des idées et des propositions des autres enfants et les représenter.

## A QUOI SERT LE CME ?

« Les Conseils municipaux ont pour but de promouvoir la reconnaissance de l'enfant comme partenaire à part entière dans la vie de la cité. » (*Charte de l'Association nationale des conseils municipaux d'enfants*)

Les jeunes élus ont pour mission de représenter tous les enfants de la ville du Raincy et de proposer des projets qui amélioreront leur vie quotidienne

## COMPOSITION :

Le CME est composé au minimum de 33 membres. Sont éligibles, les enfants scolarisés en classe de CM1, CM2 domiciliés sur la commune, ainsi que ceux scolarisés à l'école «Sainte Clotilde » .



*Le lundi 26 novembre 2018 les noms des élus de ton école au Conseil Municipal d'Enfants seront affichés en Mairie.*

*Le samedi 1<sup>er</sup> décembre 2018, ces 33 élus se réuniront pour faire connaissance et pour tenir la première séance de leur Conseil Municipal, en présence de Monsieur le Maire du Raincy.*

## Les « commissions »

Pour être efficaces, **les enfants élus mettront en place des «commissions»**, c'est-à-dire des groupes composés chacun de plusieurs enfants Conseillers Municipaux, pour travailler en équipe sur des problèmes précis. Par exemple, le Conseil pourra organiser une Commission sur le sport, une autre sur la vie scolaire, une autre sur l'environnement...

**L'ensemble des Commissions se réunira un mardi par mois, à 18h, durant l'année scolaire**

## Évaluer les moyens et les délais pour réaliser tes projets

- Pour trouver une solution à un problème et pour pouvoir agir, il faut **Décliner les objectifs** que l'on veut atteindre,
- **Savoir de quels moyens financiers on dispose** : chaque projet a un budget qui doit être respecté,
- **Savoir si les projets sont réalisables** et sous quels délais. Il faut aussi rencontrer des spécialistes : acteurs de la vie locale, fonctionnaires, adultes élus, les associations... et consulter les enfants qui ne sont pas élus.

## Les commémorations

Les enfants participeront aux commémorations et hommages nationaux.



# LES ÉLECTIONS COMMENT CELA SE PASSE ?

**Des élections vont être organisées.** Voter est à la fois simple et important : **c'est un devoir de citoyen.** Il suffira de te rendre dans le bureau de vote installé dans ton école, qui sera tenu par un représentant de la Ville et deux enfants volontaires (non candidats). **Tous les enfants des cours moyens votent.**



## Quand faudra-t-il voter?

Le vendredi 23 novembre, tu déposeras dans une urne, ton bulletin de vote, où sera écrit le nom du candidat que tu auras choisi. Puis on procédera au dépouillement du contenu de toutes les urnes, pour connaître le nom des élus. Peut-être le tien, si tu es candidat !

**Le soir, les résultats seront affichés à 18H sur la porte d'entrée de l'Hôtel de Ville et dès le lundi matin dans ton école.**

## Pour qui faut-il voter?

Toi seul peut choisir. Plusieurs candidats se présenteront dans ton école (toutes les écoles seront représentées proportionnellement). Tu voteras pour celui que tu juges **le meilleur pour te représenter au Conseil Municipal d'Enfants.**

## Qui peut voter ?

Tous les enfants de CM1 et CM2

## Pour combien de temps est-on élu ?

Les enfants sont élus pour deux ans.



# COMMENT JE DOIS FAIRE POUR ETRE CANDIDAT?

## Qui peut poser sa candidature ?

Tous les enfants de CM1 et du CM2 qui habitent la ville Raincy.

## Comment faire pour être candidat ?

Il te suffit de remplir un dossier de candidature, et de le remettre à ton professeur au plus tard le mardi 13 novembre avant 16h.

Tu réaliseras une profession de foi et tu organiseras ta propre campagne électorale.

## Comment rédiger une profession de foi ?

- **Se présenter** : Inutile de rédiger toute une biographie. Tu dois seulement mentionner les éléments en rapport avec ta candidature : ta position dans l'école (classe, parcours scolaire, orientation envisagée...), ton expérience éventuelle (délégué(e), membre d'associations...), tes centres d'intérêt, ce qui te caractérise...
- **Tes motivations** : Explique ce qui motive ta candidature, ce que tu peux apporter à cette fonction si tu es élu(e).
- **Le programme** : Tout candidat a un programme, à toi de présenter le tien en étant le plus honnête possible ! Montre à tes camarades que tu es intéressé à leurs préoccupations et à leurs demandes. Et n'oublies pas que tu t'engages à remplir le contrat moral que tu acceptes au moment où tu présentes ta candidature
- **Une illustration** peut contribuer à donner un aspect agréable à l'ensemble : tu peux mettre une photo pour illustrer ta candidature, ou ajouter un logo.



# ET MAINTENANT, JE VOTE...

## N'oublie pas de prendre ta carte d'électeur pour te rendre au bureau de vote

- **Tu prends plusieurs bulletins de vote** qui sont sur la table et une enveloppe.
- Dans l'isoloir, **tu choisis le candidat pour lequel tu veux voter**. Tu glisses le bulletin dans l'enveloppe. Tu fermes l'enveloppe sans la coller. Une poubelle sera dans l'isoloir pour jeter tous les autres bulletins que tu n'auras pas utilisés.
- **Tu te présentes devant le président avec ta carte d'électeur**. L'assesseur dit à voix haute ton nom et ton prénom. Le deuxième assesseur cherche ton nom sur la liste d'émargement. **Ensuite, tu glisses ton enveloppe dans l'urne**. Le président confirme «a voté».
- Avant de partir, tu signes la liste d'émargement et tu fais tamponner ta carte d'électeur.

### Attention

Si tu mets plusieurs bulletins du même candidat : **cela compte pour une seule voix**.

Si tu barres un bulletin ou mets un autre papier à la place **ton vote est nul**.

Si tu mets plusieurs bulletins différents ou rajoutes des noms à la main : **ton vote est nul**.

Si tu ne mets rien dans l'enveloppe : **ton vote est blanc, donc nul**.

**Ceux qui ne votent pas sont des abstentionnistes**



# LES DATES À RETENIR...

## ➤ Dépôt des candidatures

Jusqu'au **mardi 13 novembre jusqu'à 16h** auprès de ton professeur.

## ➤ Affichage des candidatures

Le **jeudi 15 novembre 2018** après-midi à l'entrée de ton école.

## ➤ Campagne Électorale

Du **jeudi 15 au jeudi 22 novembre 2018** dans ton école.

## ➤ Vote et dépouillement

Le **vendredi 23 novembre 2018** dans ton école.

## ➤ Proclamation officielle et affichage des résultats

Le **vendredi 23 novembre 2018 à 18H** sur la porte d'entrée de la Mairie et le **lundi 26 novembre** dans les écoles.

## ➤ Séance d'installation du Conseil Municipal d'Enfants

Le **samedi 1<sup>er</sup> décembre 2018 à 10h30** en Mairie, salle du Conseil.

Le Raincy Animation  
Espace Raymond Mège  
72, allée du Jardin Anglais  
01 41 53 06 35  
[Raincy.animation@leraincy.fr](mailto:Raincy.animation@leraincy.fr)

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

